

L'écrit :

Les examinateurs évaluent les travaux en considérant la nature des épreuves et les attendus d'évaluation qui sont fixés nationalement.

Le texte réglementaire des EAF : [Note de service du 23 juillet 2020 \(B.O. spécial n°7 du 30 juillet 2020\)](#)

L'échelle des notes est utilisée dans toute sa plénitude, au-delà des seuils de 8, 10 et 12. Si une copie est jugée excellente (la meilleure dans la réalité comparée aux autres) elle obtient *de facto* la note maximale. Une note basse correspond à des insuffisances graves dans l'ensemble des compétences évaluées ou à un travail interrompu, et se situe en bas de l'échelle de comparaison.

L'épreuve écrite vérifie réglementairement les connaissances et les compétences suivantes :

- Maîtrise de la langue et de l'expression
- Aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes
- Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude au programme
- Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien.

Les préconisations nationales restent la base de référence.

Voie générale :

La dissertation :

Compétences évaluées :

Aptitude à construire une réflexion en prenant en compte d'autres points de vue que le sien : 8 points

- La copie manifeste une aptitude à comprendre le sujet, à en interpréter les enjeux.
- La copie explicite la problématique portée par le sujet.
- La copie manifeste une aptitude à discuter et résoudre la problématique progressivement.
- La copie est dirigée vers une réponse explicite : le plan est cohérent et progressif.

Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur des connaissances et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude du programme : 8 points

- L'argumentation se nourrit de références littéraires et culturelles.
- La copie mobilise à bon escient des connaissances sur l'œuvre étudiée.
- La copie mobilise à bon escient d'autres lectures et des références culturelles.

Qualité de la langue et de l'expression : 4 points

- La copie est lisible et intelligible ; l'expression est correcte d'un point de vue orthographique et syntaxique.

Le commentaire :

Compétences évaluées :

Aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes : 6 points

- La copie témoigne d'une compréhension littérale et globale du texte.
- La copie propose un projet de lecture cohérent.
- La copie témoigne d'une compréhension des enjeux esthétiques et humanistes du texte et fonde l'interprétation sur des relevés et des analyses littéraires qui font sens.

Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur le texte : 4 points

- La copie développe un projet de lecture de manière progressive et argumentée.

Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question portant sur l'objet d'étude convoqué par le sujet : 6 points

- La copie mobilise à bon escient des connaissances d'histoire littéraire.
- La copie montre une adaptation du discours au genre et aux spécificités du texte étudié.

Qualité de la langue et de l'expression : 4 points

- La copie est lisible et intelligible ; l'expression est correcte d'un point de vue orthographique et syntaxique.
- La copie insère correctement les citations dans le propos.

Voie technologique :

La contraction :

Compétences évaluées :

Aptitude à lire et à comprendre des textes : 8 points

- La copie respecte le sens global du texte ainsi que sa construction argumentative.
- La copie sait distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Aptitude à reformuler une argumentation de manière précise : 8 points

- La copie réduit le texte source conformément à la consigne.
- La copie respecte la thèse énoncée.
- La copie respecte la situation d'énonciation.
- La copie restitue la progression argumentative du texte.
- La copie recourt à une expression personnelle sauf pour les termes qui ne sont pas substituables.

Qualité de la langue et de l'expression : 4 points

- La copie est lisible et intelligible ; son expression est correcte d'un point de vue orthographique et syntaxique.
- La copie s'interdit toute citation (à l'exception de mots clés ou techniques isolés sans équivalents lexicaux) et trouve des formules intelligibles traduisant le propos du texte avec un degré de fidélité suffisant.

L'essai :

Compétences évaluées :

Aptitude à construire une réflexion : 8 points

- La copie répond à la question posée.
- La copie sait organiser la réflexion : un cheminement argumentatif explicite de la pensée.
- Éventuellement, la copie prend en compte d'autres points de vue.

Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question portant sur l'objet d'étude convoqué par le sujet : 8 points

- La copie nourrit et étaye la réflexion en mobilisant des éléments parmi :
 - des connaissances sur l'œuvre
 - les textes étudiés dans le cadre du parcours
 - le texte support du résumé
 - des lectures personnelles
 - une culture

Qualité de la langue et de l'expression : 4 points

- La copie est lisible et intelligible ; l'expression est correcte d'un point de vue orthographique et syntaxique.

La longueur de l'essai doit être appréciée à l'aune du temps dont dispose le candidat, c'est-à-dire, au mieux, de deux heures.

L'essai est un exercice d'argumentation ordonnée à la fois plus bref et plus libre que la dissertation. L'important est qu'il rende compte d'une pensée personnelle, progressive et ordonnée, appuyée sur des exemples. Cette pensée *en première personne* permet de développer une réflexion adossée à ce que disent les œuvres et les textes et à ce qu'ils permettent de comprendre des réalités du monde.

L'essai se distingue donc de la dissertation par :

- Sa brièveté.
- Le choix laissé à l'élève de définir le périmètre et l'orientation de sa réflexion.
- L'absence d'exigence de développement ternaire avec introduction et conclusion
- L'absence d'attente d'une question problématisant la réflexion.
- L'absence d'attente d'une réflexion délibérative.
- La souplesse dans l'organisation et la progression de la réflexion.
- La liberté dans la posture énonciative.
- La possibilité laissée à l'élève de recourir à des exemples très divers ainsi qu'à son expérience personnelle.

Le commentaire :

Compétences évaluées :

Aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes : 6 points

- La copie témoigne d'une compréhension littérale et globale du texte.
- La copie propose un projet de lecture cohérent.
- La copie témoigne d'une compréhension des enjeux esthétiques et humanistes du texte et fonde l'interprétation sur des relevés et des analyses littéraires qui font sens.

Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur le texte : 4 points

- La copie développe un projet de lecture de manière progressive et argumentée.

Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question portant sur l'objet d'étude convoqué par le sujet : 6 points

- La copie mobilise à bon escient des connaissances d'histoire littéraire.
- La copie sait adapter le discours au genre et aux spécificités du texte étudié.

Qualité de la langue et de l'expression : 4 points

- La copie est lisible et intelligible ; l'expression est correcte d'un point de vue orthographique et syntaxique.
- La copie insère correctement les citations dans le propos.

L'oral :

Les connaissances et les compétences évaluées sont les suivantes :

	Attendus de la prestation orale :	Eléments évalués :
Lecture : 2 points	Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	Capacité à faire entendre sa voix et à faire preuve dans sa lecture d'une intention de sens Capacité à adresser sa lecture
Explication : 8 points	Bonne compréhension littérale du texte Analyse pertinente au service d'une interprétation Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte Références précises au texte étudié	Qualité de l'expression et niveau de langue orale Qualités de communication, de précision et de clarté dans le propos
Question de grammaire : 2 points	Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse faisant l'objet de la question	Capacité à mobiliser un lexique grammatical pertinent Capacité à construire une analyse syntaxique, à réfléchir sur des faits linguistiques

Entretien : 3 points	Présentation synthétique de l'œuvre retenue	Capacité à défendre une lecture personnelle
5 points	Expression pertinente, justifiée et convaincante d'un choix personnel	Capacité à expliquer et à justifier ses choix
	Entrée véritable dans l'échange, tirant profit des éléments de relance pour approfondir sa propre réflexion	Aptitude au dialogue
	Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos	Qualité de l'expression et niveau de langue orale
		Qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion
		Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi

Les IA-IPR de Lettres Jean-Luc BERTOLIN, Fabrice CARNET, Magdeleine CLO-SAUNIER